

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mylene-naudveronneau-csssh-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/76767ce774ceaf9fa57c0dfa)
<https://www.cadre21.org/membres/76767ce774ceaf9fa57c0dfa>

Date d'obtention : 2024-12-06 17:17:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous avons un cadre et des balises pour guider nos interventions selon les différentes situations. Nous ne sommes pas seuls dans ces situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'y référer et invitez mes collègues à s'y référer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur expliquer mes interventions, favoriser la confidentialité, impliquer seulement les personnes nécessaires, assurer un suivi aux personnes impliquées.